EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **24 juin 2011 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt quatre juin deux mille onze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 17 juin 2011, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Djamel IBRAHIM-OUALI à Serge GODARD, Guy BALLET à Jean-Pierre BRENAS, Carole COURTIAL à Cécile AUDET, Roger GIRARD à Yves REVERSEAU, Jérôme GODARD à Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Isabelle LAVEST à Pascal GENET, Eric SEVRE à Alain MARTINET**
Excusé(e)s :	
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Alain MARTINET préside la séance pour la question n° 1 (Compte Administratif 2010).
Philippe GORCE donne pouvoir à Monique BONNET et quitte la séance à partir de la question n° 6.
Odile SAUGUES donne pouvoir à Dominique ADENOT et quitte la séance à partir de la question n° 7.
Danièle GUILLAUME donne pouvoir à Françoise NOUHEN et quitte la séance à partir du vœu a).
Jean-Philippe VALENTIN donne pouvoir à Christine PERRET et quitte la séance à partir du vœu b).
Corinne NAJIM donne pouvoir à Patricia AUCOUTURIER et quitte la séance à partir du vœu c).
A partir de la question n° 8, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Alain MARTINET, Premier Adjoint.
Alain LAFFONT donne pouvoir à Fatima CHENNOUF-TERRASSE et quitte la séance à partir de la question n° 8.
Anne COURTILLÉ donne pouvoir à Christiane JALICON et quitte la séance à partir de la question n° 24.

Rapport N° 18

CITÉ SCOLAIRE JEANNE D'ARC. TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ AU DÉPARTEMENT ET À LA RÉGION

Le collège et le lycée Jeanne d'Arc situés 40 avenue de Grande Bretagne à Clermont-Ferrand sur la parcelle cadastrée HV n° 171, propriété de la Ville de Clermont-Ferrand ont été mis à disposition du Département du Puy-de-Dôme et de la Région Auvergne par procès-verbal du 23 septembre 1985.

Le Conseil Général du Puy-de-Dôme et le Conseil Régional d'Auvergne souhaitent qu'un transfert de propriété soit effectué vers le Département pour l'assiette foncière du collège Jeanne d'Arc et vers la Région pour l'assiette foncière du lycée Jeanne d'Arc et du gymnase cadastré ET n° 48, sans remettre en cause la location de cet équipement sportif à la Commune de Clermont-Ferrand.

L'article 79 de la Loi 2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales a prévu le transfert au Département et à la Région, en pleine propriété, des biens immobiliers des collèges et des lycées appartenant à une Commune, à titre gratuit et sous réserve de l'accord des parties.

C'est pourquoi, après division de la parcelle cadastrée HV n° 171, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'émettre un avis favorable :

- au transfert à titre gratuit au Conseil Général du Puy-de-Dôme de la parcelle HV n° 254 d'une superficie de 5 571 m² correspondant à la partie collège Jeanne d'Arc,

- au transfert à titre gratuit au Conseil Régional d'Auvergne de la parcelle HV n° 255 d'une superficie de 16 899 m² correspondant à la partie lycée ainsi que de la parcelle ET n° 48 correspondant au gymnase,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent et notamment les actes de transfert à intervenir.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 29 juin 2011

Pour le Maire et par délégation
Le Conseiller Municipal Délégué

Grégory BERNARD